

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/05/2026 - 6144 - 2016 B 01334 - 393 907 969 - L'ARIANE
HOLDING

Premium Expertise S



SECAC

by Premium Expertise S

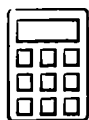
DEPOT N° 6144
DU 19 MAI 2026

SAS L'ARIANE HOLDING

Boulevard de l'Europe
63360 GERZAT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025



Notre expertise au service de votre entreprise

secac.fr

Pour votre expertise conforme



Etats financiers au 30/09/2025

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Boulevard de l'Europe		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3		Néant ☐					
		Exercice N, clos le, 30092025					
		N-1 30092024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 761	2 422	4 585
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	22 240	274 033	274 033
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 010 837	1 010 837	701 021
		Autres titres immobilisés	BD	BE	224	224	224
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	4 609	4 609	1 381	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 336 126	44 001	1 292 125	981 244
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	720	720	4 880
		Autres créances (3)	BZ	CA	81 577	81 577	5 816
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	400 693	400 693	317 542	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 350	2 350	2 403	
	TOTAL (III)	CJ	CK	485 340	485 340	330 642	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 821 466	44 001	1 777 465	1 311 886
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	94 234	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 24 000)	DA	24 000	24 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 046 037	987 672	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	374 239	201 165	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 448 276	1 216 837	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	95	93	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	30 922	30 254	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		10 138	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 080	7 673	
	Dettes fiscales et sociales	DY	287 023	43 823	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 069	3 069	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	329 189	95 050		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 777 465	1 311 886		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	329 189	84 912
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	95	93	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens* services *	FD		FE		FF	
		FG	31 020	FH		FI	31 020 107 159
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	31 020	FK		FL	31 020 107 159
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	32 168 27 533
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	99 411 94 820
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 438 1 887
	Salaires et traitements *					FY	15 382 48 271
	Charges sociales (10)					FZ	2 311 18 129
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	2 163 1 905
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	3 9
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	120 708 165 021
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(57 519) (30 328)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	536 350 203 630
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	6 7
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	536 356 203 637
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	667 667
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	667 667
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	535 688 202 969
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	478 169 172 642

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		60 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		60 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		60 000		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	103 930	31 477		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	599 545	398 330		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	225 306	197 166		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	374 239	201 165		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	32 168	27 533	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4				
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9					
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	23 565	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	618	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	24 183	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	997 294	8V		8W	571 123		
Autres titres immobilisés				1P	224	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 381	1U		1V	4 609		
TOTAL IV				LQ	998 899	LR		LS	575 732		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	1 023 082	ØH		ØJ	575 732	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	23 565	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	618	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	24 183	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX	261 306	ØY	1 307 110	ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	224	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 381	2F	4 609	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	262 688	NK	1 311 943	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	262 688	ØL	1 336 126	ØM		

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	18 980	QI	2 163	QJ		QK	21 143	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	618	QM		QN		QO	618	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	19 598	QV	2 163	QW		QX	21 761	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	19 598	ØP	2 163	ØQ		ØR	21 761	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	22 240	9V		9W		9X	22 240
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	22 240	TY		TZ		UA	22 240
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	22 240	UB		UC		UD	22 240
	Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF			
				UG		UH			
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	1 010 837	UM	89 626	UN	921 211				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	4 609	UV	4 609	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	720		720						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 028		7 028						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	74 549		74 549						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	2 350		2 350						
	TOTAUX			VT	1 100 093	VU	178 881	VV	921 211				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	95		95							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 080		8 080							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	143 121		143 121							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	120		120							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	982		982							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	173 722		173 722							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 069		3 069							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	329 189	VZ	329 189							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092025	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 374 239	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	16 620	XE 16 620					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 103 930		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	443 420	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7 443 420				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										ZN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 938 209			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
											I6		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										WZ		
	Majoration d'amortissement *										XA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	175 750			
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB				
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 346 741			
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD				
											Y2		
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YJ			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI 415 718			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 415 718			
										XO 0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses au 30/09/2025

Libellé	Montant
QP RESULTAT COMPTABLE SCI ARIANE IMMO	6 749
QP RESULTAT COMPTABLE SCI A&D	55 942
QP RESULTAT COMPTABLE SCI COQUET	284 050
Totalisation	346 741

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	201 165		- Autres réserves	ZD	58 365				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	142 800				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	201 165	TOTAL II		ZH	201 165			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				27 540	XQ	27 540	34 142			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 641	3 729				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	64 229	56 950				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	99 411	94 820				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 301	1 266			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	137	621			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 438	1 887			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	6 204	25 674				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5 801	4 876				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	12 006					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4,81 %	5,93 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR			1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		415 718	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		742 595	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO					
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS L'ARIANE HOLDING**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷+❸-❹-❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (ligne 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	10 317 770	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|5|

N° SIRET 3|9|3|9|0|7|9|6|9|0|0|0|3|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie) Boulevard de l'Europe La Rodde

CODE POSTAL 63360 VILLE GERZAT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	600
Totalisation	P6	600

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom de famille DROUILLAT Prénom(s) JEAN LUC
Nom d'usage % de détention 66,67 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 19011953 N° département 63 Commune CLERMONT FERRAND Pays FRANCE
Adresse : N° 47 Voie Rue DE LA COUCHET
Code postal 63118 Commune CEBAZAT Pays FRANCE

Titre (2) ☒ MME Nom de famille DROUILLAT CHAPON Prénom(s) MAUD
Nom d'usage % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 20021981 N° département 03 Commune VICHY Pays FRANCE
Adresse : N° 99 Voie Avenue THERMALE
Code postal 63400 Commune CHAMALIERES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2025

N° SIRET 39390796900033

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie) Boulevard de l'Europe La Rodde

CODE POSTAL 63360 VILLE GERZAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique SCI Dénomination DU COQUET 2

N° SIREN (si société établie en France) 512088329 % de détention 99,67

Adresse : N° Voie ZONE INDUSTRIELLE DU COQUET

Code postal 03260 Commune ST GERMAIN DES FOSSES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination A.T.I.

N° SIREN (si société établie en France) 343791810 % de détention 99,41

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410 Commune SAINT-VICTOR Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE

N° SIREN (si société établie en France) 497606426 % de détention 98,00

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410 Commune ST VICTOR Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination A & D

N° SIREN (si société établie en France) 411835044 % de détention 95,00

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410 Commune SAINT VICTOR Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination L'ARIANE IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 411804107 % de détention 95,00

Adresse : N° 8 Voie Rue Pasteur

Code postal 63118 Commune CEBAZAT Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ATLCOM

N° SIREN (si société établie en France) 424270023 % de détention 94,24

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410 Commune SAINT VICTOR Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination D'ARGENTIERES

N° SIREN (si société établie en France) 793317652 % de détention 85,00

Adresse : N° Voie Perreguines

Code postal 03410 Commune ST VICTOR Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination JUROMA

N° SIREN (si société établie en France) 841292386 % de détention 50,00

Adresse : N° 9 Voie Rue René Panhard

Code postal 63118 Commune CEBAZAT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|5|

N° SIRET 3|9|3|9|0|7|9|6|9|0|0|0|3|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie) Boulevard de l'Europe La Rodde

CODE POSTAL 63360 VILLE GERZAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique SAS Dénomination HOLDING MECAMAIN

N° SIREN (si société établie en France) 842399008 % de détention 50,00

Adresse : N° 9 Voie RUE RENEPANHARD

Code postal 63118 Commune CEBAZAT Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AURA RECRUTEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 503930687 % de détention 25,00

Adresse : N° 13 Voie RUE DU TORPILLEUR SIROCCO

Code postal 63300 Commune THIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MDA

N° SIREN (si société établie en France) 505260265 % de détention 20,00

Adresse : N° 22 Voie PLACE CHARLES DE GAULLE

Code postal 03200 Commune VICHY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

N° 2069-RCI-SD
(2025)
Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS L'ARIANE HOLDING	N° Siren :393907969
Adresse	Boulevard de l'Europe	63360 GERZAT

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	L'ARIANE HOLDING	N° Siren :393907969
Adresse	Boulevard de l'Europe	63360 GERZAT

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

--	--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS L'ARIANE HOLDING**

N° SIRET : 39390796900033

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : **01102024**

clos le : **30092025**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		415 718
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13		415 718

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEparement

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

Néant ☐ *

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	374 239
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	563 970
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	938 209

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	522 491
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 % • imposées au taux de 15 % • imposées au taux de 0 % • imputées sur les moins-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	EY E6 EZ E7 E8 I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 522 491

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	415 718
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	415 718
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102024
clos le : 30092025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies- 0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (		Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)	M5 ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	
Total des déficits restant à reporter					H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024 clos le : 30092025

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	415 718		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	415 718		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	415 718	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %		BR		A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7		B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %				B5		B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : **39390796900033**

Exercice ouvert le : **01102024**

clos le : **30092025**

Néant * ☒

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

A - RESULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ									
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH									
TOTAL						FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL						FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME						Cessions d'immobilisations											
						Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
						Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)										F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)						GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total						GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%						GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%								E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%										E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

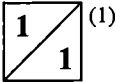
(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société mère :	393907969		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société intégrée :	393907969		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE CLERMONT-FERRAND BRD BERT HELOT 63000 Clermont-Ferrand		
Exercice ouvert le : 01102024	clos le : 30092025		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC	MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	MO	
TOTAL	MP	MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Etats financiers au 30/09/2025

LIASSE INTEGRATION FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01102024		et clos le		30092025		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société										Adresse du siège social					
SAS L'ARIANE HOLDING															
SIRET										39390796900033					
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement					
Boulevard de l'Europe La Rodde 63360 GERZAT															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										01101999					
SIRET															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées				Activités des services financiers, hors ass						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
☐															
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal															
Bénéfice imposable au taux normal				742 595				Bénéfice imposable à 15%							
Déficit															
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%															
2. Plus-values															
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%							
PV exonérées (art. 238 quindecies)															
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐				Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐				Autres dispositifs ☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%															
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?															
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé											
SAGE															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :															
Nom et adresse du conseil :															
SECAC 36 Rue des Grand Prés 03100 Montluçon Tél : 04 70 28 10 57															
Tél :															
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)															
Identité du déclarant :															
Date : 06012026 Lieu : MONTLUCON															
Qualité et nom du signataire : Président, DROUILLAT Jean-Luc															
Signature :															
N° d'agrément :															
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :															

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(e)	
	(f)	
	(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD
(2025)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE
(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET de la société mère : 39390796900033 Exercice ouvert le : 01102024 clos le : 30092025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	393907969	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	L'ARIANE HOLDING					
Adresse	Boulevard de l'Europe					
	63360 GERZAT					
Siren	343791810	Adresse		NON	99,41	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A.T.I.					
Adresse	Chemin des Coutures					
	03410 SAINT-VICTOR					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2025)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS L'ARIANE HOLDING**
N° SIRET de la société mère : **39390796900033** Exercice ouvert le : **01/10/2025** clos le : **30/09/2026**
I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	393907969	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	L'ARIANE HOLDING					
Adresse	Boulevard de l'Europe					
	63360 GERZAT	Adresse		NON	99,41	
Siren	343791810					
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A.T.I.					
Adresse	Chemin des Coutures					
	03410 SAINT-VICTOR					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒

(Résultat d'ensemble)

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024 clos le : 30092025

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	742 595	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	742 595	CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	742 595	DA			

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : **39390796900033**

Exercice ouvert le : **01102024**

clos le : **30092025**

Néant * ☒

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒
(résultat d'ensemble)

A - RESULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB					
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ					
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH					
TOTAL						FK		FL					
BENEFICE (2) FK - FL													
DEFICIT FL - FK						FM		FN					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%		GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**TABEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING
-----------------------------------	-----------------------------

SIE CLERMONT-FERRAND

63000 Clermont-Ferrand

clos le : 30092025

Nombre de sociétés intégrées

BD	2
----	---

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)		Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	
	AC		AD		AK		AF		AE		EL	
SAS L'ARIANE HOLDING												
3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3	415 718											
SAS A.T.I.												
3 4 3 7 9 1 8 1 0 0 0 0 3 3	326 877											
SOUS-TOTAL	BE	742 595	BF									
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	742 595	BB									
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)					AL							
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)							AG		BC		BG	

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS L'ARIANE HOLDING**
N° SIRET : 39390796900033
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND**
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : **01102024** clos le : **30092025** Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	10 285 602
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Dédution du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Dédution des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	742 595
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	742 595
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand
Exercice ouvert le : 01102024
clos le : 30092025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies- 0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS L'ARIANE HOLDING**

N° SIRET : 39390796900033

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT**

63000 Clermont-Ferrand

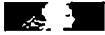
Exercice ouvert le : **01102024**

clos le : **30092025**

Néant * ☒ X

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
SAS L'ARIANE HOLDING SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS A.T.I. SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3

SIE CLERMONT-FERRAND

Adresse du service des impôts des entreprises BRD BERTHELOT
où est déposée la déclaration de résultats :

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
SAS A.T.I. SAS, Sté par actions 343791810	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	3 180			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	3 180

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS L'ARIANE HOLDING 393907969			
SAS A.T.I. 343791810			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING
SIREN de la société mère :	3 9 3 9 0 7 9 6 9
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE CLERMONT-FERRAND BRD BERTHELOT 63000 Clermont-Ferrand
Exercice ouvert le : 01102024	clos le : 30092025

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

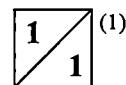
3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société mère :	393907969		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société intégrée :	393907969		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE CLERMONT-FERRAND BRD BERTHELOT 63000 Clermont-Ferrand		
Exercice ouvert le : 01102024	clos le : 30092025		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC	MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	MO	
TOTAL	MP	MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

**ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES
DE L'ANCIEN GROUPE, ET PAR CELLES ABSORBEES OU SCINDEE AU PROFIT DE CES
DERNIERES, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE
(Y COMPRIS LE CAS ECHEANT PAR LA SOCIETE MERE ABSORBEE)**



(2)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total imputable sur une base élargie
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe							
Déficits ordinaires							
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée							
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Montant total imputable sur une base élargie							

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.



**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIANT D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024 clos le : 30092025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :
Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit impté sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés sorties du groupe et des sociétés absorbées à leur profit dans l'ancien groupe :

I - DEFICIT

Montant initial du déficit transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties du groupe, et aux sociétés absorbées ou scindées à leur profit dans l'ancien groupe (en cumul)	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu D						
Réduction de la base d'imputation élargie D						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)

1

Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102024

clos le : 30092025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Etats financiers au 30/09/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 777 465 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 599 545 euros** et un total **charges de 225 306 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 374 239 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits caractéristiques

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

La société L'ARIANE HOLDING est tête de groupe pour l'application du régime d'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et 223 Q du Code Général des Impôts.

Le résultat fiscal de la société, comme si elle n'avait pas fait partie d'un régime de groupe, aurait été égal à 415 718 € et la charge d'impôt aurait été de 99 680 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	23 565					23 565
	Matériel de bureau, mobilier	618					618
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 183					24 183
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	997 294		571 123		261 306	1 307 110
	Autres titres immobilisés	224					224
	Prêts et autres immobilisations financières	1 381		4 609		1 381	4 609
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	998 899		575 732		262 688	1 311 943
TOTAL		1 023 082		575 732		262 688	1 336 126

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	18 980	2 163		21 143
	Matériel de bureau, mobilier	618			618
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 598	2 163		21 761
TOTAL		19 598	2 163		21 761

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	22 240			22 240
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	22 240			22 240
TOTAL GENERAL		22 240			22 240
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 010 837	89 626	921 211
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 609	4 609	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	720	720	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 028	7 028	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	74 549	74 549	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 350	2 350	
TOTAL DES CREANCES		1 100 093	178 881	921 211
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	95	95		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 080	8 080		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	143 121	143 121		
	Taxes sur la valeur ajoutée	120	120		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	982	982		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	173 722	173 722		
	Autres dettes	3 069	3 069		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		329 189	329 189		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		30/09/2025
Total des Produits à recevoir		4 609
Autres immobilisations financières		4 609
INT.COUR.S/AUTRES IMMO FI	4 609	

Charges à payer

30/09/2025

Total des Charges à payer		6 957
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit BANQUES INTERETS COURUS	95	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 880	5 880
Dettes fiscales et sociales ETAT AUTRES CH. À PAYER	982	982

Capital social

30/09/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	600,00	40,0000	24 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	600,00	40,0000	24 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/09/2025	30/09/2024	%	%	30/09/2025	30/09/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SEREC	1 120	1 345	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SEREC								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 120	1 345	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 120	1 345	100,00	100,00				

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	31 020		31 020
TOTAL	31 020		31 020



L'ARIANE HOLDING

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Ce rapport contient 13 pages

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON-RIOM

SAS au capital de 240 000 Euros – R.C.S. Clermont-Ferrand 316420322 – Naf : 6920Z - N° intracpm : FR63316420322
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région de Clermont-Ferrand – Société de Commissaires aux
Comptes près la Cour d'Appel de Riom

3 rue Patrick Depailler
La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 28 50 20

10 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY
Tél: 04 70 05 31 51

Résidence Le Longchamp
Entrée 3
3 rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 43 50 01 01



L'ARIANE HOLDING

S.A.S. au capital de 24 000 €
Siège social : La Rodde – Boulevard de l'Europe

63360 – GERZAT

393 907 969 R.C.S. CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Aux associés,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'ARIANE HOLDING, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage conformément aux modalités indiquées à la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la société.

4°) VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE SUR ALLIER, le 12 mars 2026

Pour la société SEREC

Olivier JOANNET - Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	30/09/2025			30/09/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage inclus.				
Autres immobilisations corporelles	24 183	21 761	2 422	4 585
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	296 273	22 240	274 033	274 033
Créances rattachées à des participations	1 010 837		1 010 837	701 021
Autres titres immobilisés	224		224	224
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 609		4 609	1 381
TOTAL (II)	1 336 126	44 001	1 292 125	981 244
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	720		720	4 880
Autres créances	81 577		81 577	5 816
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBLES				
Charges constatées d'avance	400 693		400 693	317 542
	2 350		2 350	2 403
TOTAL (III)	485 340		485 340	330 642
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 821 466	44 001	1 777 465	1 311 886
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			94 234	127 847
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

	30/09/2025		30/09/2024	
Capital social ou individuel		24 000		24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
RESERVES				
Réserve légale		4 000		4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		1 046 037		987 672
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		374 239		201 165
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		1 448 276		1 216 837
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total des autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total des provisions				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts des banques des établissements de crédit (2)		95		93
Emprunts et dettes financières divers (3)		30 922		30 254
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				10 138
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 080		7 673
Dettes fiscales et sociales		287 023		43 823
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		3 069		3 069
Produits constatés d'avance (1)				
Total des dettes		329 189		95 060
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF		1 777 465		1 311 886
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		374 239,34		201 164,57
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		329 189		84 912
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		95		93
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat 1/2

		30/09/2025	30/09/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	France		
	Exportation		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	31 020	107 159
	Montant net du chiffre d'affaires	31 020	107 159
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	32 168	27 533
	Autres produits	1	2
	Total des produits d'exploitation (1)	63 189	134 694
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	99 411	94 820
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 438	1 887
	Salaires et traitements	15 382	48 271
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales du personnel	2 311	18 129
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	2 163	1 905
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	3	9
	Total des charges d'exploitation (2)	120 708	165 021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(57 519)	(30 328)

Compte de Résultat 2/2

		30/09/2025	30/09/2024
		(57 519)	(30 328)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.		
	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participations (3)	536 350	203 630
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	6	7
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	536 356	203 637
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés (4)	667	667
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	667	667
	RESULTAT FINANCIER	535 688	202 969
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	478 169	172 642
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		60 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total des produits exceptionnels		60 000
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		60 000
	PARTICIPATION DES SALAIRES	103 930	31 477
	IMPOTS SUR LE BENEFICE		
	TOTAL DES PRODUITS	599 545	398 330
	TOTAL DES CHARGES	225 306	197 166
	RESULTAT DE L'EXERCICE	374 239	201 165

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 30/09/2025

ANNEXE

SEREC / SEREC CONSULTING
 Le Longchamp 3
 03, Rue de la Grange aux Grains
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
 Tél: 04 43 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 777 465 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 599 545 euros et un total charges de 225 306 euros, dégageant ainsi un résultat de 374 239 euros.

L'exercice considéré débute le 01/10/2024 et finit le 30/09/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

SEREC / SEREC CONSULTING
 161 longchamp 3
 03, Rue de la Gange aux Grains
 03700 BEUILLEUX SUR ALLIER
 Tél: 04 43 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Faits caractéristiques

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

La société L'ARIANE HOLDING est tête de groupe pour l'application du régime d'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et 223 Q du Code Général des Impôts.

Le résultat fiscal de la société, comme si elle n'avait pas fait partie d'un régime de groupe, aurait été égal à 415 718 € et la charge d'impôt aurait été de 99 680 €.

Immobilisations

	Mouvements de l'exercice					Valeurs brutes au 30/09/2025
	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Ventes p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal. agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	23 565					23 565
Matériel de bureau, mobilier	618					618
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 183					24 183
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	997 294		571 123		261 306	1 307 110
Autres titres immobilisés	224					224
Prêts et autres immobilisations financières	1 381		4 609		1 381	4 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	998 899		575 732		262 688	1 311 943
TOTAL	1 023 082		575 732		262 688	1 336 126

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal. agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	18 980	2 163		21 143
Matériel de bureau, mobilier	618			618
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 598	2 163		21 761
TOTAL	19 598	2 163		21 761

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Différentiel de durée et aut	Dotations		Amort. fiscal exceptionnel	Rprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.						
Instal technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2025
PROVISIONS RELEVANTES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS RELEVANTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL				

Dont dotations et reprises { d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	1 010 837	386 123	624 714
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 609	4 609	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	720	720	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	7 028	7 028	
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	74 549	74 549	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	2 350	2 350	
TOTAL DES CREANCES	1 100 093	475 379	624 714
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	95	95		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 080	8 080		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	143 121	143 121		
Taxes sur la valeur ajoutée	120	120		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	982	982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	173 722	173 722		
Autres dettes	3 069	3 069		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	329 189	329 189		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

30/09/2025	
Total des Produits à recevoir	4 609
Autres immobilisations financières	4 609
INT.COUR./AUTRES MMO FI	4 609

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tel: 04 43 50 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920

Charges à payer

30/09/2025	
Total des Charges à payer	6 957
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95
BANQUES INTERETS COURUS	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 880
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 880
Dettes fiscales et sociales	982
ETAT AUTRES CH. À PAYER	982

Capital social

30/09/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	600,00	40,0000	24 000,00
Entrees pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	600,00	40,0000	24 000,00

ACTIONS / PARTS SOCIALES

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Plange aux Grains
03700 BELLEVILLE SUR ALLIER
Tél: 04 43 50 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6800C

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	31 020		31 020
TOTAL	31 020		31 020

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/09/2025	30/09/2024	%	%	30/09/2025	30/09/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SEREC	1 120	1 345	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SEREC								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 120	1 345	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 120	1 345	100,00	100,00				

SEREC / SEREC CONSULTING
 Le 10/09/2025
 03, Rue de la Grange aux Grains
 03700 BELLE-ÉCLUSE
 Tél: 04 43 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Filiales et participations

	30/09/2025	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Netto
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SCI DU COQUET 2	3 000		298 068	99,67	2 990	2 990
SAS A.T.I.	472 500		1 055 342	99,41	112 577	112 577
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE	9 000		11 376	98,00	8 820	8 820
SCIA & D	60 980		119 866	95,00	57 931	57 931
SCI L'ARIANE IMMO	30 490		41 601	95,00	28 965	28 965
SAS ATILCOM	37 170		(329 509)	94,24	22 240	22 240
SCI D'ARGENTIERES	5 000		347 622	85,00	4 250	4 250
2. Participations (10 à 50 %)						
SCI JUROMA	10 000		70 447	50,00	5 000	5 000
SAS HOLDING MECAMAIN	17 000		282 593	50,00	8 500	8 500
SAS AURA RECRUTEMENT	100 000		854 725	25,00	25 000	25 000
SAS MDA	100 000		3 662 616	20,00	20 000	20 000

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval donné	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DU COQUET 2	566 656			382 003	284 050
SAS A.T.I.	62 361		10 254 582	213 331	
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE	51 852		277 091	(7 081)	
SCIA & D	240 318		93 813	58 886	55 942
SCI L'ARIANE IMMO	52 686		8 160	7 104	6 749
SAS ATILCOM	464		1 611 212	35 878	
SCI D'ARGENTIERES	33 000		100 379	58 188	
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI JUROMA			140 988	37 411	
SAS HOLDING MECAMAIN	3 500			74 229	
SAS AURA RECRUTEMENT			3 878 455	144 103	25 000
SAS MDA			14 252 692	576 578	

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A françaises	Filiales non reprises en A étrangères	Participations non reprises en A françaises	Participations non reprises en A étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Netto				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et aval				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

L'ARIANE HOLDING
SAS au capital de 24 000 €
Siège social : 1310, Boulevard de l'Europe
63360 GERZAT
RCS CLERMONT FERRAND 393 907 969

Pour copie certifiée conforme


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
10 MARS 2026

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

Montant du résultat de l'exercice :	374 239,34 €
- distribution d'un dividende aux associés, d'un montant de prélevé sur le bénéfice de l'exercice.	72 900,00 €
- le solde, soit Au compte Autres Réserves.	<u>301 339,34 €</u>
Total égal au bénéfice de l'exercice	374 239,34 €

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

"La Réserve Légale étant donnée au-delà de 10 % du capital, et compte tenu de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale décide, d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

<i>" - distribution d'un dividende aux associés, d'un montant de prélevé sur le bénéfice de l'exercice.</i>	<i>72 900,00 €</i>
<i>" - le solde, soit Au compte Autres Réserves.</i>	<i><u>301 339,34 €</u></i>
<i>" Total égal au bénéfice de l'exercice</i>	<i>374 239,34 €</i>

"Les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

<i>30.09.2024</i>	<i>142 800 €</i>
<i>30.09.2023</i>	<i>43 200 €</i>
<i>30.09.2022</i>	<i>néant</i>